Journal of Translation and Languages مجلة الترجمة واللغات
ISSN : 1112-3974

L'emprunt lexical et les aspects linguistiques de la nomination

Harig Benmostefa Fatima Zohra
University of Oran -Algeria
harig_bfz@yahoo.fr

Abstract: *We propose to examine, in this article, for what causes the words, once created and provided with a certain meaning, are brought to tighten it, to extend it, to transport it from a precise order of ideas to another, to raise or lower him in dignity, in short to change him. It is this part which properly constitutes semantics or the sciences of significations. how to choose the appropriate process to represent the new realities, how the different glosses make it possible to refine and specify the desired meaning and how the choice of the equivalent can be very difficult since it must be adjusted by certain production conditions see the discursive and praxematic context.*
Keywords: *Borrowing, lexical borrowing, realia, praxematics, denomination, equivalence, categorization, semantic recomposition, hypernym/hyponym, naming, updating, naming, processes.*
Résumé : *: Nous nous proposons d'examiner, dans cet article, pour quelles causes les mots, une fois crées et pourvus d'un certain sens, sont amenés à le resserrer, à l'étendre, à le transporter d'un ordre précis d'idées à un autre, à l'élever ou à l'abaisser en dignité, bref à le changer. C'est cette partie qui constitue proprement la sémantique ou les sciences des significations. Comment choisir le procédé adéquat pour représenter les réalités nouvelles, comment les différentes gloses permettent d'affiner et de préciser le sens voulu et comment le choix de l'équivalent peut être très difficile puisqu'il doit être ajusté par certaines conditions de production, voire le contexte discursif et praxématique.*
Les mots clés : *Emprunt, emprunt lexical, realia, praxèmatique, dénomination, équivalence, catégorisation, recomposition sémantique, hyperonyme /hyponyme, nomination, actualisation, procédés de la nomination.*

1. Introduction

La recension réalisée sur des corpus maghrébins et surtout algériens de tous genres (littéraires, scientifiques, historiques, géographiques, journalistiques…), va nous permettre de traiter de la non coïncidence des éléments lexicaux d'une langue à l'autre. Elle se manifeste par la difficulté de nommer, elle-même repérée par la recherche du nom équivalent qui conviendrait le mieux pour représenter cette réalité autre. Nous tâcherons donc de dégager quelques caractéristiques générales de la nomination que le corpus interculturel permet de souligner.

2. L'emprunt et l'équivalent, les deux principaux procédés de la nomination des realia

Nous avons pu constater que l'emprunt constitue le procédé privilégié pour représenter les réalités nouvelles. Toutefois, il est souvent accompagné de gloses permettant d'en affiner la représentation. Ainsi lorsque l'emprunt n'est pas utilisé seul (sens opaque), il est assorti en contexte plus ou moins large d'un équivalent. Il arrive que l'emprunt ne soit pas sollicité, dans ce cas-là, il peut être fait appel à des

néologismes telles que les extensions sémantiques. Ces néologismes constituent des équivalents des mots étrangers représentant la realia. Ainsi le mot « voile » a permis de représenter le « haik ». Sans aller jusqu'au néologisme, un équivalent peut être proposé et ajusté par exemple par une définition négative.

En fait, nous pouvons observer que tous les procédés figurant dans le relevé ont pour base un équivalent à l'exception donc des emprunts utilisés seuls. C'est l'expansion ou non des équivalents proposés qui permet de les différencier. Nous verrons que chacune de ces formes d'expansion, si elle n'est pas vraiment justifiée par le realia, peut s'expliquer par le type de texte dans lequel elle est utilisée et donc par l'intention du locuteur. Nous avons déjà mentionné qu'un texte descriptif fait plus facilement usage de la définition que le texte narratif.

2.1. Equivalent – hyperonyme / hyponyme d'un emprunt

Il est donc fait appel, quel que soit le type de procédé mobilisé, à un équivalent autour duquel vont se greffer des précisions. Ce sont des ajustements qui viennent enrichir la catégorisation de la realia. L'équivalent constitue alors une sorte d'élément prototypique à partir duquel vont s'opérer ces réglages.

On peut observer plusieurs possibilités, notamment l'emprunt associé à un équivalent ajusté ou non par une expansion. Cette dernière pouvant prendre la forme d'un mot simple ou d'un paragraphe descriptif. Nous pouvons observer que dans ces paragraphes, la description part également d'un équivalent.

L'équivalent peut parfois être suivi d'un schéma qui vient en quelque sorte en renfort de ce premier ajustement. D'après D. Jacobi les schémas et les croquis caractérisent les discours scientifiques et techniques. On peut y noter la présence simultanée de plusieurs codes sémiotiques. Ce type d'écrit est pour l'auteur un « plurisystème graphique », un document « scripto-visuel » qui, dit-il, « donne à la fois à lire et à voir. Aux signes linguistiques du texte s'ajoutent presque toujours d'autres signes non-linguistiques (…). L'énoncé est organisé avec des ruptures, des passages d'un système codique à un autre. Enfin il s'articule avec ce qu'il est convenu d'appeler l'illustration du texte ». (D. Jacobi, 1984 : 42). Il s'agit donc d'une démarche courante dans les textes scientifiques et techniques. Nous avons déjà signalé que seul le Texte 20 est concerné, aussi nous ne développerons pas davantage. Ce qui importe ici, c'est la présence de l'équivalent, nous proposons d'analyser sa place au sein des différents procédés recensés.

2.2. Equivalent, élément central du champ lexical

Nous pouvons constater que le procédé que nous avons appelé champ lexical n'est pas représenté dans les tableaux récapitulatifs et quantitatifs. Il ne s'agit pas d'un oubli, mais nous avons remarqué que la plupart des emprunts et équivalents concernés par un champ lexical faisaient également l'objet de définitions ou d'explications. Nous avons tout simplement voulu éviter de traiter deux fois du même phénomène. Nous avons considéré le champ lexical comme le cotexte d'un équivalent, le plus souvent hyperonyme, permettant de représenter plusieurs realia. Ainsi dans l'extrait suivant :

> (…) aujourd'hui de nombreuses habitations se voient de toutes parts. Dans chaque fraction on a commencé à construire des mechta ou gourbis couverts en chaume, (…). La mechta qui ressemble un peu à nos chaumières, n'est pas un campement d'hiver comme le nom pourrait le faire supposer ; et le temps n'est pas éloigné où ces agglomérations de gourbis pourront prendre le nom de village, car on voit déjà quelques groupes de maisons parfaitement construites, bâties en maçonnerie de chaux et plâtre et couvertes en tuiles (…). (Feraut ML. 1868)

Nous pouvons observer que le mot « habitation » constitue l'hyperonyme de 4 noms que l'on peut considérer comme des hyponymes :

Hyperonyme	Hyponymes
HABITATION	Mechta Gourbi Chaumière Maison

Si dans cet extrait « gourbi » n'est pas assimilable à « maison » on remarque qu'il peut tout comme « maison » être remplacé par « habitation ». Ce nom constitue un équivalent, malgré le degré de précision assez restreint. On retrouve la même démarche pour le même hyperonyme, « habitation » dans l'extrait qui suit, à la différence prés que le nom référent au champ lexical, « habitation » n'est pas utilisé tout de suite. L'auteur part d'un élément de ce champ : « les maisons urbaines » «

> Les maisons urbaines sont toutes bâties sur le même modèle ; aucune n'a de façade extérieure. Quand on a franchi la porte, on entre dans un vestibule garni de bancs des deux côtés, la sguiffa ; on arrive ensuite dans la cour, autour de laquelle sont des galeries soutenues pas des colonnes en pierre ou en marbre. L'habitation la plus typique et sans doute aussi la plus ancienne des indigènes est la guelaâ, nom qui s'applique à des modes d'habitations très différents les uns des autres mais qui désigne toujours une construction difficilement accessible, perchée en haut de falaises abruptes. Dans l'Aures, il y a des habitations placées de telle manière qu'on y accède qu'en se hissant le long de la falaise avec des cordes. Certaines guelaâ ne sont que des entrepôts et ne sont pas habitées de manière permanente.
>
> Les villages kabyles sont tous situés sur les crêtes. Les maisons sont couvertes de tuiles rouges, ce qui les fait ressembler, aux maisons des paysans de la France méridionale. Mais la plupart du temps la maison du sédentaire algérien, construite en toub, mélange d'argile et de paille hachée, est couverte en terrasse. La réunion des terrasses forme une plate-forme continue, de sorte que les villages présentent de loin l'aspect d'une ruche avec cellules. (….)
>
> La demeure la plus habituelle des sédentaires de l'Algérie n'est pas la maison ; c'est le gourbi, hutte en branchages recouverte de chaume. Les murs du gourbi sont en pierres sèches ou en toub ; quelques perches forment la charpente ; le mobilier se

compose de nattes d'alfa, de vases de terre, de plats en bois. C'est le plus souvent une demeure très misérable, habitation du semi-nomade » Clamagérant J.J., 1874.vol3.

On a donc comme éléments du champ lexical de l'« Habitation » : « maisons urbaines » ; « la guelaâ : toujours une construction difficilement accessible … » ; « maisons couvertes en tuiles rouges maison de sédentaire algérien : couverte en terrasse » ; et enfin « la demeure la plus habituelle des sédentaires de l'Algérie (…) ; le gourbi, hutte en branchages recouvertes de chaume… »

On notera que chacune de ces appellations fait l'objet de description ou en tout cas de précisions. Chacun de ces co- hyponymes est à son tour explicité par d'autres procédés qui leur correspondent. Ainsi « gourbi » sera-t-il traité dans le procédé de nomination par la « définition de structure négative ». Nous développerons justement ce point un peu plus loin.

En ce qui concerne notre propos, notons que le mot qui permet de rassembler ces différents relias sous forme de champ lexical, est un hyperonyme, qui, par son haut degré de généralité permet autant de représenter « les maisons urbaines » ; « la maison du sédentaire algérien » que le « gourbi » ou la « guelaâ ».

On peut relever la même démarche pour le champ lexical des « instruments de musique » dans l'extrait suivant :

> Les instruments de musiques sont peu nombreux, et je me borne à les énumérer : trois instruments à cordes, la kouyatara ou guitare, le rebâb, sorte de basse à deux cordes et le kemancha qui en a quatre et qui est un violon ; une flûte à sept trous, nommée djouak, enfin trois instruments à percussion, le tar ou tambour basque, le darabouka, autre espèce de tambour en terre cuite, et les castagnettes qui sont en cuivre ou en bronze. Ces instruments se fabriquent tous à Constantine. On y connaît aussi l'aoud que les Arabes regardent comme le plus parfait et le plus harmonieux des instruments ; mais peu de personnes sont capables d'en jouer, et il n'en existe même qu'un dans la ville. Le kemancha plaît surtout aux femmes ; les amateurs préfèrent le rebâb dont le véritable rôle est d'accompagner la voix ; mais rien ne l'emporte, à leurs avis, sur l'harmonie de trois guitares qui marchent bien en accord. » (Morelet M., 1875).

Le syntagme « instrument de musique » constitue l'équivalent suffisamment général pour pouvoir représenter les diverses catégories d'instruments : « à cordes » ; « à percussion » ; pour celles qui sont précisées mais également pour représenter un instrument à vent qui n'est pas expressément catégorisé ainsi, mais qui l'est de manière plus ou moins sous-entendu : « une flûte à sept trous, nommé djouak ». On constate bien combien il est possible de regrouper autour d'un équivalent-générique des sous catégories et des noms spécifiques : c'est le cas de « kouytara » ; « rebâb » ; « kemancha » ; « djaouak » et enfin de « tar » et « darabouka ». Par contre ce n'est pas le cas de « aoud » qui ne fait pas l'objet de précision mis à part « instrument ».

Mais même cette précision aurait pu ne pas être apportée puisque « aoud » figure au sein du champ lexical qui constitue une première catégorisation.

Nous considérons ici le champ lexical comme une première catégorisation d'un degré assez général qui fait l'objet d'affinement. Pour le cas cité plus haut, la plupart des instruments énumérés par leur non spécifique font l'objet d'une catégorisation plus fine. Ainsi le « rebâb » est rapproché de « base à deux cordes » et le « kemancha » qui dispose de quatre cordes est considéré comme « un violon ». Ces deux instruments ne sont pas représentés par la même procédure de nomination : le « rebâb » est associé à l'équivalent « base » par l'enclosure « une sorte de » alors que le « kemancha » est considéré sans aucune restriction comme un « violon »

Nous étudierons de manière très précise les enclosures mais nous tenons à signaler la difficulté de nommer que ce procédé révèle : le « rebâb » est en partie une basse mais pas tout à fait.

A propos de la notion de champ lexical, nous pouvons constater à travers l'exemple que nous venons d'examiner, que si le nom « instrument » ne correspond a aucun emprunt dans le texte, il n'en demeure pas moins qu'il peut constituer un équivalent à chacun des noms d'instruments donnés ici. Cette manière de nommer fait penser à un emboîtement. « Instrument de musique » renfermerait « instrument a cordes » et « instrument a percussion ». « Flûte » trouverait également sa place, il suffit pour ce la qu'une place soit faite à « instrument à vent ». Chacune des catégories trouverait de quoi être remplie.

A travers cet exemple, on se rend mieux compte, semble- t-il, de l'importance du contexte de manière générale, mais précisément ici, du contexte : « aoud » illustre assez bien la situation. En effet malgré le manque de données sémantiques à son sujet, il est tout de même possible de lui attribuer un sens par sa simple proximité avec « instrument de musique »

En fait le champ lexical renforce le sens des mots au sein du discours. Il constitue leur contexte. Si l'on se reporte à ces différents champs lexicaux, nous constaterons qu'il s'agit le plus souvent de paragraphes à l'intérieur desquels, les équivalent sont expliqués ou tout simplement ajustés par des procédés, notamment les gloses comme la définition ou la description.

2.2.1. L'équivalent le point de départ de la définition

Nous avons pu observer par la définition s'appuie également sur un équivalent (hyperonyme ou hyponyme) autour duquel sont greffés un ensemble de traits. Ce dernier constitue les éléments qui composent la realia ou au contraire, ils peuvent être considérés comme éléments lui faisant défaut. Ils se démarquent justement par leur « absence ». C'est ce que nous avons appelé la « définition de structure négative » qui comme la plupart des définitions peut s'apparenter à une description.

- *Nom équivalent et définitions par ensemble de traits et encyclopédique*

Tout comme pour l'équivalent associé à des descriptions, la définition part d'un nom équivalent, élément central de la nomination de nouveaux realia. C'est ce que nous

pouvons observer dans plusieurs extraits et notamment l'extrait (85) déjà traité plus haut. En effet « gandoura » est bien représentée par l'équivalent -hyperonyme « vêtement » qui se trouve par la suite réduit a l'hyponyme « robe ». Chacun de ces équivalents étant agrémenté de traits. C'est ce que nous pouvons observer dans le tableau suivant :

Traits	Hyperonyme / vêtement	Hyponyme/ robe
De luxe	+	-
Porté dans l'est de l'Algérie	+	-
Par des personnes de distinction	+	-
Longue	-	-
Tissu fin	-	+
En laine	-	+
En soie	-	+
Blanche au rayée couleur	-	+
S'ajoute en surérogation	-	+

La nomination va ici du général au particulier. Le réglage du sens s'affine avec les précisions apportées. Il est alors possible de représenter le realia par « vêtement » ou par « robe ». Nous sommes en présence d'un « équivalent-noyau » qui fait place à un équivalent plus précis.

Nous pouvons citer d'autres emprunts définis par un ensemble de traits qui ont pour point de départ un équivalent. C'est le cas de « haïk » dans les extraits suivants:

- « Haïk pièce d'étoffe en laine blanche, très fine, qui fait plusieurs fois le tour du corps »,
- « La cachabia, cet ample vêtement de laine grossière porté par les paysans des Hautes Plaines, qui protège le Constantinois du froid vif de l'hiver. » Loew G., 1979.

« Haïk » a pour équivalents « pièce d'étoffe » dont les traits sont :

	Traits
Haïk = pièce d'étoffe	en laine blanche
	très fine
	fait plusieurs fois le tour du corps

« Cachabia » a pour équivalent « vêtement » dont les traits son :

	Traits
Cachabia	Laine grossière

= vêtement	Porté par les paysans
	Protège du froid vif de l'hiver

La même démarche peut être constatée au niveau de la définition dite encyclopédique. Ainsi, « douar » dans l'extrait qui suit, est défini par rapport à « tribu » qui un peu plus haut dans le paragraphe représente « arche », il en est « la dernière fraction », et « tribu » est à rapprocher de « commune » mais avec en plus les caractéristiques de « l'Etat » :

« Chaque tribu (arche) se partage lorsqu'elle est nombreuse, en subdivisions qui portent le nom de farca (…) le douar est la réunion de plusieurs familles vivant sous des tentes. C'est la dernière fraction de l'unité élémentaire de la société arabe, la tribu, commune errante de ce pays, mais commune plus complète que la nôtre, car elle a les caractères attribués chez nous a l'Etat Le douar, dans certaines parties de l'Algérie, a des terres en commun, et le chef du douar fait, chaque année la répartition des terres à cultiver (…) ».

La relation à l'équivalent ici est plus évidente parce que plus directe : « les Ghoules sont des démons … » et le « djinn » avant d'être qualifiés d'« êtres surnaturels » sont d'abord représentés par l'équivalent « Génies (djinn, plur. Djenoune) :

« Sans parler des filtres et des amulettes dont la pratique est générale, elles (les Mauresques) rendent un culte aux Génies (djinn, plur, djenoune), êtres surnaturels, soumis aux infirmités de l'homme et appelés aux mêmes destinées, mais doués d'un pouvoir féerique qu'ils emploient trop souvent à mal faire. (…) » (Morelet M., 1875).

- *Un nom équivalent qui n'en est pas un : la définition de structure négative*

Nous traitons ce type de définition séparément des deux autres parce qu'elle présente la particularité de rejeter le mot noyau-équivalent proposé .En effet , dans ce type de définition, l'équivalent n'en est pas vraiment un .C'est un nom ,pseudo-équivalent , qui va servir de point de départ pour mieux cerner le realia non pas par rapport aux traits qu'ils peuvent avoir en commun mais plutôt par rapport aux traits qui manquent pour que l'équivalence puisse se réaliser .A partir des extraits de notre corpus, nous avons pu remarquer que l'équivalents est cité pour être mieux écart é .En fait, la plupart du temps, deux équivalents sont proposé pour n'en retenir qu'un seul, celui qui coïncide le plus .

Dans l'extrait que nous avons traité lors de l'étude des champs lexicaux, nous avons pu observer que « demeure » constitue un hyperonyme et « maison », « gourbi » et « hutte » peuvent être considérées comme des co-hyponymes. Toutefois, « Maison » n'est citée que pour mieux être écartée, étant entendu que « gourbi » en tant que « demeure la plus habituelle des sédentaires de l'Algérie » correspond davantage à « hutte » qu'à « maison ».

« La demeure la plus habituelle des sédentaires de l'Algérie n'est pas la maison; c'est le gourbi, hutte de branchages, recouverte de chaume ».

Cet extrait permet, nous semble -t-il, d'observer le processus par lequel un premier nom est mis en avant pour mieux être rejeté, puisque certains de ses traits ne correspondent pas. Ainsi « maison » est rejeté pour mieux faire accepter « Gourbi » qui constitue malgré tout une « demeure », ceci n'est pas remis en cause. C'est l'utilisation de « maison » pour « Gourbi » qui pose problème. La représentation que se fait l'auteur de « maison » ne coïncide pas avec ce qu'il voit, le « Gourbi » ne peut constituer à ses yeux une « maison ».

Dans l'extrait suivant, on sait que le nom « oued » ne doit pas être assimilé à « fleuve », mais on ne sait pas ce qui peut lui correspondre. Toujours est-il que le nom autour duquel le lecteur va se faire une idée du realia est bien « fleuve ». En fait c'est une des caractéristiques du fleuve qui va empêcher de le faire correspondre à « oued » dons les caractéristiques sont particulières. Il est vrai que dans l'extrait sélectionné n'apparaît pas l'élément commun qui permet de relier « oued » et « fleuve » mais si l'on se reporte au texte d'où est extrait le passage, on pourra se rendre compte qu'il est question de cours d'eau :

> Ainsi la circulation des eaux est médiocre dans toute l'Afrique du Nord ; (…) ; le morcellement du sol, où manquent les pentes continues, a fait là où ils sont complets et atteignent la mer, des cours d'eau mal disposés pour le travail de l'homme ; leur débit est très irrégulier, au point que la Soummam, par exemple, pauvre ruisseau en temps de sécheresse, noyait et emportait, en 1907, deux grands ponts de chemin de fer. (….) L'oued n'est pas comme le fleuve, un chemin qui marche ; c'est une force capricieuse, brutale ; l'une des tâches essentielles de la colonisation sera donc de la discipliner. (Lorin H., 1913,1. p92)

En dehors du fait que les traits « force capricieuse et brutale » ne permettent pas de considérer « oued » comme un « fleuve », il nous faut retenir ici l'importance du contexte qui seul permet de retrouver ce qui est sous-jacent à la catégorisation de « oued » en opposition à « fleuve » : la possibilité qu'un tranquille cours d'eau se transforme en une force difficilement maîtrisable. Nous verrons que cette manière de nommer est indicatrice d'un certain positionnement de l'auteur par rapport à son dire. Ici, l'attitude que l'on peut constater est celle de rejet.

Nous avons tenté, à travers l'analyse de ses exemples, de montrer que les différents procédés de nomination ont pour point de départ, quelque soit le procédé, le recours à un nom plus moins équivalent qu'il faut donc ajuster. Nous avons également tenté de monté de montrer que finalement la définition n'échappe pas à cette démarche que l'on peut nettement observer dans les extraits regroupés sous la rubrique consacrée à cette procédure : « référent représenté par un emprunt associé à un ou des équivalents du lexique français ajustés ou non ».

2.2.2. L'équivalent au centre de la description

- *L'équivalent, élément d'une nomination généralisante*

L'équivalent est également présent dans la nomination de la realia à partir de sa description. Ce qui est intéressant à observer, avant tout, c'est le type de description mobilisée. Celle-ci peut ne consister qu'en un simple groupe nominal mais également un paragraphe, c'est dans ce cas-là une procédure plus ou moins proche de la définition. Rappelons que pour Charaudeau, « il n'est pas établi de distinction systématique entre définition et description (…) le descriptif est considéré comme un type d'opération qui permet d'ordonner le discours d'une certaine manière dans la quelle on trouve aussi bien la définition de l'essence des être (ou des mots), que celle de leurs singularités. On trouve, dit-il, ces procédés dans des types de textes qui on pour finalité de définir ou d'expliquer (au nom d'un savoir), d'inciter ou raconter (au nom d'un témoignage qui es comptable de la réalité). Nous verrons qu'effectivement certains procédés sont davantage mobilisés dans certains types de textes. En ce qui concerne la description usant d'un équivalent comme point de départ à la nomination de realia, nous pouvons observer dans l'extrait (41), que le mot « cérémonie », anaphore introduite par l'adjectif démonstratif « cette » vient rappeler l'emprunt « nedab » qu'il décrit. Cette description se réalise donc a partir de l'équivalent « cérémonie » pour « nedab » également pour « Fedoua ». De plus, cet équivalent prend la forme d'un hyperonyme recouvrant deux co-hyponymes :

> Au point du jour, plus de cent individus venus de tous les points de la tribu, arrivaient pour prendre part au Nedab, c'est-à- dire pleurer le mort, faire son éloge (…). Cette cérémonie se renouvelle pendant huit jours, pendant lesquelles tous ceux qui se présentaient pour faire leurs compliments de condoléances étaient nourris et héberger. Au bout de ce temps, une quarantaine de taleb se réunirent à la mechta pour prier et lire le Koran. Cette dernière cérémonie a pour but de racheter les fautes du défunt : c'est ce qu'ils nomment la Fedoua. (Feraut M.L., 1868, vol12)

La description faisant appel à l'hyperonyme met en avant le caractère général du nom équivalent nécessitant ainsi une précision qui passe le plus souvent par l'énonciation d'un ensemble de traits. Dans ce cas de figure la nomination compte donc, presque toujours, un élément « noyau », élément central autour duquel un ajustement s'effectue. Ce noyau constitue l'équivalent le plus proche dans la langue cible, ici le français mais il ne coïncide pas forcément de manière parfaite avec le référent, il convient alors de l'ajusté par des formules métalinguistiques de sorte que l'on obtienne une représentation qui soit le plus proche possible de la realia.

- *L'équivalent, élément intermédiaire de la catégorisation*

Outre l'énumération de traits, la description peut, comme le révèle la recension des procédés de nomination, se présenter sous forme de comparaison. Celle-ci peut être introduite par le comparatif « comme » ou par les enclosures « espèce de », «

sorte de ». Dans ce type de description, l'équivalent proposé ne coïncide pas tout à fait avec la réalité que l'on désire représenter. Aussi l'auteur ajuste- t-il cet équivalent qui ne permet d'intégrer l'emprunt qu'en partie seulement. Ce ne sont donc que certains aspects qui pourront être acceptés. Dans l'extrait suivant : « Ils (les colons) ont couché d'abord sous la tente, puis on leur a bâti des abris provisoires couverts de diss, sort de chaume qui préserve assez bien du soleil, mais que la pluie transperce » Clamagérant J.J., 1874.

Le chaume constitue d'une part l'équivalent qui se rapproche le plus de "diss" mais pas entièrement puisqu'il est nécessaire d'en donner les propriétés :

- préserve assez bien du soleil
- que pluie transperce

Par contre l'élément commun qui permet une telle catégorisation consiste dans le fait que la « chaume »et le « diss » permettent tous deux de couvrir le toit. La chaume étant définie dans le dictionnaire par : « paille qui couvre le toit des maisons ». (Petit Robert)

L'enclosure et la nomination par comparaison sont les deux procédés que l'on peut rapprocher de la définition « de structure négative ». À la déférence prés que celle-ci part de traits différentiels, manquants par rapport à un référent de base ; alors que la nomination par comparaison part par des traits communs entre les deux référents en question. Dans les deux cas, la nomination part du « connu » pour représenter le « nouveau ». On tente en effet de rapproche où d'éloigner l'expérience nouvelle de celle connu dans la culture française. Il ne peut s'agir que de tentatives, les auteurs ne disposant pas d'une grille comparative déjà élaborée.

Cette démarche peut être rapprochée de celle observée par la sémantique cognitive lors de la recherche du mot prototypique. Il s'agit d'abord de repérer le mot équivalent qui va servir de première catégorisation, pour ensuit être affiné grâce à la précision de traits. Mais la comparaison s'arrête au niveau de cette étape puisque par la suite le prototype qui aurait dû correspondre ne convient plus.

Il nous reste encore à vérifier l'usage de l'équivalent dans le procédé de nomination qui ne mobilise pas l'emprunt pour représenter le realia mais seulement les mots du lexique français.

2.2.3. Equivalent sans emprunt

Même lorsque l'emprunt n'est pas utilisé, le nom équivalent, noyau de la nomination, figure au sein d'autres éléments permettant la catégorisation du realia. Ainsi, si l'on observe les différents procédés recensés, nous pouvons constater que certains auteurs ont eu recours à cette possibilité. Mais il est très rare que le mot choisi comme équivalent suffise à représenter la realia. Il est très souvent suivi de descriptions ou d'autres formes de précision, ou encore le contexte est là comme indicateur de l'autre culture. Ainsi dans l'extrait suivant :

> Les habitants de cette tribu, de même que leurs voisins croient aux revenants et à tous les mauvais génies que l'imagination orientale a inventés. Les marabouts leur confectionnaient des talismans pour les rendre invulnérables, éloigner d'eux les maladies ou les rendre heureux en amour. Leurs amulettes ont aussi la propriété de conjurer l'influence du mauvais œil. (……). On les (les talebs) appelle pour écrire des Versets du koran que l'on place sur le front ou dans la main du mort ; s'il est permis de le dire, ils lui donnent un sauf- conduit pour le faire entrer dans l'autre monde. (Feraud M.L, 1868, vol 12)

Si « amulette » est bien un mot français qui correspond assez aux realia, il apparaît aux côtés de « talisman », mot « arabe tilsam, du bas gr. telesma « rite religieux » (le Petit Robert, 1996) mais également de « koran » qui en quelque sorte fonctionnent comme « indices » renseignant sur l'origine culturelle de l'amulette. Il n'est pas question de superstitions relevant de la culture française, le cotexte et le contexte permettant d'écarter cette possibilité. On retrouve le même processus dans l'extrait suivant :

> À côté de l'école se trouve la cabane des khamès. C'est comme une hutte gauloise : recouverte de chaume, avec un trou au milieu pour laisser passer la fumée, un sol en terre battue, des murs faits avec on ne sait quel conglomérat (terre et paille battues, ensemble, sans doute) ; de la bouse de vache séchée sert de combustible. (Surta J., 1979, vol1)

Si les mots « cabanes » et « huttes » relèvent bien du lexique français, le fait qu'ils apparaissent dans le même contexte que « khamès », ne permet pas de les considérer comme référant à des éléments de la culture française. De plus, la comparaison introduit une nuance, « comme » indique que cela n'est pas tout à fait identique. Il apparaît donc que l'équivalent proposé ne coïncide pas tout à fait avec la réalité que l'on désire représenter. La description introduite par le comparatif « comme » renforce la différence avec « cabane » et la ressemblance avec la « hutte gauloise ». L'équivalent est ainsi souvent le point de départ d'une représentation qui s'affine à coup de traits ressemblants et différents. Dans l'extrait suivant ce serait plutôt par traits différents :

> Le pain chez les Maures et chez les Arabes, n'est point considérer comme l'accompagnement nécessaire des autres aliments ; c'est un mets à part, qui a son mérite propre, et qui devient même un objet de luxe lorsqu'il a été préparé dans certaines conditions. Ainsi dans le repas de société, les jours de fête, on n'épargne, en le pétrissant, ni le fenouil ni la coriandre, ni quelquefois la menthe (Ment. Retunfolia) qui le transforme en une espèce de pain d'épices. (…). (Morelet M., 1875.vol 7)

Ici " pain " ne correspond pas tout à fait à ce qu'un Français peut se représenter à la lecture de ce mot. La structure négative introduisant l'explication lève toute ambiguïté puisqu'habituellement le pain est " l'accompagnement nécessaire des autres aliments « ... Le référent est décrit à partir d'un équivalent qui devient suffisamment large, à valeur d'hyperonyme, pour les besoins de la nomination. « pain » tel qu'il est utilisé ne réfère pas à ce que connaît le lecteur, il en a quelques traits mais il en a d'autres qui lui permettent de compter des variantes dont celle qui tendrait à « une espèce de pain d'épices » qui n'a pas le même référent que « pain ». Il y a ici une volonté, nous semble-t-il, d'éviter l'emprunt. Nous croyons reconnaître la procédure de la néologie par l'extension sémantique.

2.2.4. Emprunt seul

L'utilisation de ce procédé semble contredire l'idée de difficulté de nommer en contacts de langue. Les auteurs ne sentent pas la nécessité d'apporter une quelconque explication , cette manière de procéder laisse supposer que les lecteurs sont en mesure de comprendre les emprunts .Or si cela est possible pour les emprunt , ce n'est pas le cas des xénismes .Nous avons vu lorsque nous avons présenté le relevé des procédés de nomination qu'il existe deux catégories pour les xénismes : ceux dont le sens peut être déterminé à partir de cotexte et contexte même s'il reste parfois trop général , et ceux qui sont totalement hermétique au sens . Il nous semble que cette attitude peut être indicatrice d'une position de l'auteur à l'égard de ce qu'il décrit et de son lecteur. En effet, si l'enclosure révèle le rapport à l'autre en tant qu' « objet » de description, l'emprunt utilisé seul révèle en plus l'attitude de l'auteur envers le récepteur du texte. Il est en position de celui qui "sait" par rapport au lecteur qui est en "attente " de ce savoir. Il nous est possible d'avancer cela dans la mesure où nous avons repéré l'attitude inverse, les auteurs qui ressentent la nécessité de faire figurer un équivalent, ne serait-ce qu'entre parenthèse, parfois un simple, ou un groupe prépositionnel, juste pour donner une indication de sens. Ces deux attitudes opposées, explication / non explicitation du mot étranger nous permettent donc de poser pour la seconde, une volonté de rester dans le « flou » pour ne pas dire l'absence de sens. En fait, l'importance est davantage accordée au signifiant qu'au signifié. Le xénisme fonctionne alors comme indicateur de la culture autre, il symbolise l'exotisme. Ce n'est pas un hasard, si la plupart des emprunts utilisés seuls figurent dans les textes narratifs et non dans les textes scientifiques. Un aspect particulier du nom, utilisé ici comme « représentation de l'altérité ».

3. Conclusion

Toutes ces manières de représenter la realia en français peuvent donc être interprétées en fonction de l'intention de l'auteur. Ainsi le fait de faire figurer un équivalent, mot simple, mis entre parenthèses ou juxtaposé, peut être assimilé à un acte de prudence de la part de l'auteur qui désire être compris. Toutefois, les différentes formes que prennent ces équivalents peuvent à leur tour être interprétées.

En effet, le mot simple et composé ne révèle pas la même attitude que le recours à une enclosure ou une définition « de structure négative ». Dans le premier

cas, on peut considérer que pour l'auteur l'équivalence ne pose aucun problème et la précision qu'elle apporte lui permet de s'assurer d'être compris. Par contre le second cas n'implique davantage que cette assurance. Nous aurons remarqué que l'équivalent proposé est presque toujours un mot générique ou hyperonyme dont le sens est suffisamment large, général pour permettre son « réglage » par l'expansion du nom, ce que nous avons appelé « ajustement ». Nous avons vu que ce dernier peut prendre différentes formes (description, refus de l'équivalence,). Ce type d'ajustement peut être considéré comme une attitude extrême, puisque 'on présente un équivalent potentiel pour mieux le rejeter et créer ainsi une distance avec l'objet nommé.

Références

[1] Alquier, P. (1930). *Guide de Constantine, Constantine.* Imprimerie Paulette et ses fils.
[2] Bardon, X. (1886). *Histoire Nationale de l'Algérie*. Toulouse : Librairie Louis Sistac, 122-126
[3] Bernard, A. (1929). *L'Algérie,* Paris. Librairie Felin Alcan, 358-364.
[4] Clamagéran, J.-J. (1874). *L'Algérie, Impression de voyage (17 mars-4juin1873),* Paris : Librairie Gemer-Ballière, 128-130.
[5] Feraut, M.L. (1868). Tourné dans la province de Constantine, de Constantine à Sétif. In *Revue Africaine, vol 12*, ressemble des données d'ethnographie et de géographie.
[6] Lamiraudie, C. (1982). *Revue des deux mondes.* Manarph, juin 1882.
[7] Lecuyer, E. (1950). *Les Métiers constantinois à l'époque des Beys in (pages Nord-Africain,* Tunis : Imprimerie Bascone et Muscat, 342-344.
[8] Lorin, H. (1913). *L'Afrique du Nord,* Paris. Armand colin, 113- 118.
[9] Lorrain, J. (1899). Heures d'Afrique. In Alquier P., 1930, *Guide de Constantine,* Imprimerie Paulette et Fils, 87-88.
[10] Mercier, E. (1895). Les deux sièges de Constantine, *Cirta-Revue,* Constantine. Imprimerie L. Poulet, 216-217.
[11] Mercier, E. (1903). *Histoire de Constantine,* Imprimerie Marie et Buron.
[12] Morelet, M. (1875). *Les Maures de Constantine en 1840*, Dijon : Extrait des Mémoires de L'Académie des Sciences Arts et Belles Lettres, 3ème Série, Tome III.
[13] Piesse, L. (1893). *Algérie et Tunisie,* Paris. Hachette, coll. Des guides Joanne.
[14] Sutra, J. (1979). *Algérie Mon Amour,* l'histoire d'une institutrice pied-noir. Édition Atlanthorope.
[15] Temimi, A. (1978). Le Beylik de Constantine et Hadj Ahmed Bey (1830-1837). Thèse de Doctorat Université Aix en Provence, publiée in Revue D'Histoire Maghrébine vol. I, Tunisie.
[16] Authier-Revuz, J. (1992). Les non-coïncidences du dire et leur représentations méta-énonciatives - Etude linguistique et discursive de lamodalisation autonymique. Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris VIII-Saint-Denis.
[17] Barbérie, J.M. Brès, J. et Siblot, P. (1998). Fécondité et complexité d'un concept. In De L'Actualisation, CNRS édition, pp. 13-47.

[18] Charaudeau, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression,* Hachette, P.U.F.
[19] Cheriguen, F. (2002). *Les mots des uns, les mots des autres, le français au contact de L'arabe et du berbère.* Alger : Casbah Editions.
[20] Détrie, C. Siblot, P. Verine, B. (éd). (2001). *Termes et concepts pour l'analyse du discours.* Uneapproche Praxèmatique. Paris : Champion.
[21] Moirand. (1999). Les indices dialogiques des contextualisations dans la presse Ordinaire, in *Cahier de praxèmatique (33)*, 145-184.
[22] Mondala, L. (1997). Processus de catégorisation et construction discursive des catégories. In Dubois, et al. Catégorisation et cognition, de la perception au discours. pp.291-313.
[23] Siblot, P. (1991). Entre territoires des uns et territoire des autres, L'espace du sens, *Cahiers de praxématique (17),* 143-153.
[24] Siblot, P. (1995). *Comme son nom l'indique…Nomination et production de sens.* Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Montpellier III (8 vols), t.1et2
[25] Siblot, P. (1997). Nomination et production de sens : le praxème. *Langages (127),* 38-55.